

## **Pétition en faveur de la création artistique à partir de 2012**

La question artistique, culturelle est centrale, cruciale, et non accessoire. A l'orée des élections présidentielle et législatives, les signataires demandent une politique artistique et culturelle ambitieuse, innovante, dans un projet de société qui mettra l'humain et son émancipation au centre de sa réflexion.

Depuis 2002, l'Art et la Culture, particulièrement le spectacle vivant et les arts plastiques dont la souffrance des personnels est connue, et le ministère de la Culture sont l'objet d'attaques répétitives, infondées. Elles visent à détruire aussi ce service public bâti après des décennies d'efforts : tentative de casser le système d'assurance chômage en 2003, réforme en 2010 des Collectivités Territoriales qui les pousse à réduire leurs financements, érosion massive des potentiels artistiques des structures, baisses drastiques des moyens de l'action internationale, des crédits de l'action culturelle, mise en place du Conseil de la Création Artistique et autres officines ...

Nous devons nous mettre en état d'imaginer un autre destin.

Nous demandons :

### **Des mesures de première urgence :**

- la levée du gel de 6 % sur tous les crédits de la culture, gel qui occasionnera la disparition de plus de mille emplois et par delà menace tout l'édifice ;
- L'abrogation des différentes coupes budgétaires opérées en 2011 et en 2012 ;
- la suppression de l'augmentation de la TVA sur les produits culturels.

### **Des mesures à court et moyen terme :**

- Un plan de développement pour la création d'un montant de 350 millions d'euros, afin de retrouver et d'augmenter les potentiels artistiques des structures, y compris ceux des équipes artistiques, et de réaliser sept grands chantiers de la culture :
  - ✓ Soutien à la création artistique : renforcement de la permanence, création d'aides à l'emploi et pérennisation des parcours... ;
  - ✓ aide aux jeunes artistes ;
  - ✓ mise en œuvre d'un vaste plan d'éducation artistique ;
  - ✓ organisation d'une nouvelle phase de la démocratisation culturelle ;
  - ✓ élaboration d'une véritable politique culturelle européenne ;
  - ✓ relance de la diffusion nationale et internationale ;
  - ✓ financement de lieux de travail pour les artistes (fabriques d'art, espaces pour la danse, lieux de répétition, ateliers).
- La réunion des Etats Généraux de la Culture, dans le but de proposer une loi d'orientation et son volet financier, une loi de programmation.
- L'écriture d'une loi d'orientation qui précise, dans le cadre d'une exception culturelle et d'un service public, la place primordiale de l'art et de la culture dans notre société.

La loi renforce le ministère de la Culture, ses services déconcentrés (DRAC) et crée une mission interministérielle pour l'art et la culture.

Elle s'accompagne d'une nouvelle phase de la décentralisation, une idée moderne et européenne, en créant une synergie réelle entre politique du Ministère et politiques des Collectivités Territoriales, en tenant compte de leur complémentarité. La compétence culturelle doit être obligatoire et les financements croisés clairement assurés.

Elle définit les droits et les devoirs du champ artistique :

- ✓ indépendance et liberté des artistes et de la création ;
- ✓ soutien prioritaire à la création artistique ;
- ✓ participation à l'éducation artistique et au développement de la démocratisation culturelle ;
- ✓ articulation entre formation, activités professionnelles et pratiques amateurs ;
- ✓ révision complète du système d'évaluation artistique et culturelle
- ✓ amélioration des principes de direction des établissements ( nominations, parité, encadrement des rémunérations, interdiction du cumul des mandats...)

Elle élabore un statut nouveau dit de « bien commun et d'intérêt public » pour les entreprises artistiques et culturelles, associé à des propositions de statuts juridiques et un statut fiscal spécifique, hors du champ concurrentiel au niveau européen.

Elle crée un observatoire national de la création.

■ Des avancées sociales devenues urgentes car repoussées, pour certaines, depuis longtemps :

- ✓ Expertise puis préconisations en vue de la pérennisation du régime spécifique d'indemnisation pour les artistes et techniciens du spectacle dans le cadre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage ;
- ✓ Versement aux régimes AGIRC et ARRCO des cotisations retraites patronales que l'État doit verser au profit des ayants droits depuis 2004 des « *fonds spécifiques provisoires* », puis d'un « *fonds transitoire* » ;
- ✓ Mise en place d'une convention collective dans le secteur des Arts Plastiques.

**L'ensemble des organisations professionnelles CIPAC, Fédération CGT Spectacle, SNSP, SYNDEAC, SYNOLYR\*, les artistes, les responsables culturels, les membres des personnels administratifs et techniques, réunis le 19 mars 2012 au Théâtre du Rond-Point, proposent cette pétition à la signature de tous et demandent aux candidats à l'Élection présidentielle une réponse claire et concrète sur toutes ces questions.**

**\*les organisations qui ont appelé au rassemblement du 19 mars :**

**CIPAC** (Fédération des professionnels de l'art contemporain)

**CPDO** (Chambre professionnelle des directions d'opéras)

**Fédération CGT du Spectacle**

**PROFEDIM** (Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique)

**SNSP** (Syndicat national des scènes publiques)

**SYNDEAC** (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles)

**SYNOLYR** (Syndicat national des orchestres et des théâtres lyriques)